

Tulle le 29/06/07

Comité d'établissement du 29 juin 2007 :

⇒ Accentuer la sous traitance pour résorber les retards

⇒ Information sur la dénonciation des usages

Ce comité d'établissement a été l'occasion pour la direction de faire passer à nouveau des messages forts concernant les encours importants et les délais de livraison non respectés avec en conséquence une image déplorable de l'établissement chez nos clients qui, pour la plupart, souhaitent nous sortir de leur panel. Par contre, les messages que la CFDT attendait sur les embauches n'ont pas été aussi clairs tout du moins sur le volet quantitatif. Bien évidemment, dans le droit fil des directives du siège, nous avons été informés de la dénonciation des usages mais sans la moindre présentation de ce qui devrait être remis en cause, ce sera pour le 13 juillet, date du prochain CE.

Plan de charge.

Globalement on compte 3500 h en plus du fait du décalage du FAMAS, de l'arrivée des galets, de commande Syegon et de la réalisation de corps de carter des armes moyen calibre repris à Bourges.

Le détail par entités varie peu, TTS a toujours une visibilité à court terme compte tenu de la nature du marché. A noter que le traitement thermique des arbres Snecma revient dès le mois de juillet, le directeur précise «que d'autres charges entreront aux TTH une fois leur remise à hauteur réalisée. La aussi, il faut refidéliser les clients échaudés par quelques non qualités».

Pour la CFDT, la remise à hauteur des TTH et leur optimisation qui de plus, s'accompagne de recrutements est une décision positive pour la pérennité de l'ensemble de nos activités. On ne peut que déplorer la phase où leur démantèlement était prévu qui a généré cette situation de perte de compétences, de capacités et de clients.

Point sur la sous traitance capacitaire et technologique.

Par ce point, la CFDT souhaitait connaître le volume et la nature des pièces sous traitées. En fait, nous avons eu droit à une explication du directeur sur les encours et les retards de livraison qui dépassent l'acceptable (17000 Euros) et provoquent des réactions d'hostilité chez nos clients au point que certains, et pas des moindres, envisagent de nous sortir de leur panel de fournisseurs. M. Audubert a indiqué qu'il allait augmenter la sous traitance afin de satisfaire les délais et ne plus entendre crier les clients, quitte à créer momentanément de la sous charge.

Ensuite, la charge sera réintégrée mais l'organisation mise en place ne devrait plus générer ce type de situation qu'il estime du en partie à une rare complexité dans nos modes de fonctionnement.

La CFDT n'a jamais été favorable à une sous traitance forte et restera attentive aux effets de retour, tant au niveau qualité que coût car il n'est pas rare de voir des pièces faites en externe revenir en non conformité. Nous attirons aussi l'attention du directeur qu'il ne s'agit pas de jeter la pierre sur les personnels qui dans la grande majorité jouent le jeu et ne comptent pas leur temps mais qu'il faut garder à l'esprit que la restructuration passée se termine en déstructuration de notre efficacité. Nous l'avons déjà dit, la tâche va être compliquée pour retrouver un fonctionnement optimum.

Point sur les effectifs à fin mai

Pas d'évolution, les effectifs sont toujours au nombre de 196 dont 42 en divers dispositifs de pré-retraite.

Tulle	Sexe		Classif			Main d'œuvre			Statut			Tot.
	H	F	Cadres	ETAM	Ouvriers	MOD	MOI	MOS	CC	FD	CSD	
NM	130	18	29	38	81	84	40	23	95	2	51	148
BAR	6	0	0	2	4	0	0	6	2	0	4	6
DRH	41	1	3	16	23	0	0	42	7	0	35	42
Total	177	19	32	56	108	84	40	72	104	2	90	196

Plan d'embauche : de qui se moque t'on ?

Depuis des mois, la CFDT demande que les postes ouverts en interne soient affichés dans les services afin que d'éventuels candidats à la promotion interne puissent se manifester. Rien n'y fait, cependant on nous explique que le plan d'em-

bauche est validé depuis seulement le 28 juin par le PDG de Nexter Méchanics et pourtant les recherches de candidatures sont dans la presse régionale depuis plusieurs jours. La CFDT a la vague impression qu'on se moque des élus et que les embauches seront privilégiées aux promotions internes pour cause de formations et donc de coût. **Manifestement, la direction n'avait pas envie de donner d'informations trop précises.**

On apprend cependant que des arrivées sont prévues, un chimiste en CDD pour les TS et labo le 2 juillet, un ingénieur pour APC. Les recherches sont axées sur les métiers de l'usinage, des traitements thermiques et de surface.


Concernant les intérimaires, le directeur indique que les postes estimés pérennes seront transformés en CDI particulièrement au montage et à l'usinage, on nous promet des précisions en juillet...La CFDT y compte bien.

Pour l'usine de Bar, un certain nombre de contrats intérim arrivant à terme dans quelques mois, l'inspection du travail n'a pas donné son accord pour une quelconque dérogation. Cependant, un arrêt longue maladie autorise le remplacement de cette personne par un intérimaire. En septembre, 2 intérimaires seront embauchés en CDI.

Travaux d'infrastructure : tout va très bien !

Il était prévu de rénover pour juillet 2007 les façades et les toitures des bâtiments car les gouttières ne manquent pas, les carreaux cassés non plus. Les façades décrépies et affublées d'appendices devenus aussi inutiles que vilains sont légion. Ces travaux ne seront pas réalisés avant 2008 et par tranches car les priorités sont de remettre à niveau les traitements thermiques et de refaire une zone de stockage des déchets et produits chimiques.

Certes, les traitements thermiques sont dans l'urgence et des moyens venant de Roanne vont y être installés en remplacement de certaines installations obsolètes. Mais on peut toutefois se poser la question de la cohérence dans les choix faits par les responsables du groupe et du PDG de NEXTER Mechanics qui est également PDG de CGPF, société qui gère le patrimoine du groupe.

La CFDT en conclue non sans humour et à leur décharge que l'artiste leur avait peut-être peint les lunettes en chantant « tout va très bien madame ...» 

En attendant, il faudra gérer fuites et courants d'air au fil de l'eau si l'on peut dire.

Intégration dans les activités de Nexter Méchanics de Dualtech et Syegon.

Ce point fait suite au conseil d'administration de Nexter Méchanics du 21 juin qui traitait du rachat des parts sociales de Syegon et du rachat du fond de commerce de Dualtech. Ceci n'étant que l'aboutissement d'opérations résultant de la création des filiales et des transferts d'activités. Il faut savoir que Syegon et Dual Tech sont des sociétés à part entière.

Sans entrer dans les termes juridiques et avec la réserve due aux participants à un CA, voici quelques explications :

Syegon SARL sous-traite au centre de Tulle (Giat Mécasys)

depuis février 2006 la production et la commercialisation des produits Syegon. Il a été décidé, suite à la création de la filiale Nexter Mechanics que l'intégralité des parts sociales de Syegon seront cédées à N.M. qui en devient le gérant. Ceci entraîne la transmission intégrale du patrimoine de la société Syegon au profit de N.M. sans qu'il y ait liquidation avec la reprise de l'ensemble des engagements et obligations de Syegon par N.M.

Pour Dual Tech, il a été décidé que Giat Industries, propriétaire de Dual Tech (créé en mars 2000) cédait à N.M. son fond de commerce. Ceci comprend tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que les personnels concernés, les contrats etc...

Point sur le bilan de gestion 2006 du restaurant d'entreprise.

Le nombre de repas servis en 2006 est de 75000, on note une progression de l'ordre de 1%. Ceci est dû à l'entrée par conventions de personnels de nouvelles entreprises qui viennent déjeuner. Le chiffre d'affaire progresse de 10%, il est de l'ordre de 400 K Euros alors que les subventions issues de Nexter baissent suivant la réduction des effectifs. Ceci crée donc un déficit qui ne sera pas tenable à moyen terme.

La CFDT a demandé un point sur l'avancée des tractations relatives à la vente du restaurant d'entreprise et de l'avenir de ses personnels.

Rien ne devrait être fait avant fin 2007 concernant sa vente. Quant à la restauration, deux pistes semblent se dessiner avec deux sociétés. En fonction du choix, les repas seraient réalisés à l'extérieur ne laissant subsister que les points chauds et froids ou bien continueraient à se réaliser ici pour alimenter également un autre self de la ville qui n'est plus aux normes. Pour la CFDT, la seconde solution est bien sûr la meilleure mais il faudra mettre ce bâtiment aux normes ERP.

Quant aux personnels, la CFDT a renouvelé à la direction comme elle l'a fait auprès des élus locaux son souhait qu'ils soient tous repris par la nouvelle société. Elle souhaite également que la direction de Nexter soit exigeante lors de cette cession quant aux garanties apportées aux personnels du restaurant, car cette cession est de son initiative dans le cadre du plan de restructuration.

Point sur les autres cessions :

Le terrain englobant l'ex bâtiment 104 jusqu'au bout du barnum est cédé à la communauté de communes depuis le 19 juin, d'où l'urgence de recréer une zone déchets aux normes cette fois-ci.

Usages dénoncés, des précisions le 13 juillet

Même si on nous dit qu'à Tulle il n'y aura pas péril en la demeure, la CFDT met en garde la direction sur le risque de dégradation du climat social dans un contexte où les performances sont mises à mal par la restructuration. On jugera sur pièces. **La dénonciation est un principe que la CFDT condamne préférant la négociation comme le prévoit la jurisprudence dans ce cas précis.**

Vous entendez privilégier un syndicalisme d'actions, de propositions et responsable : Rejoignez la CFDT !